

LE PHARMACIEN HOSPITALIER

bulletin d'information professionnelle des pharmaciens hospitaliers publics et privés

SUPPLEMENT A LA REVUE N° 113 - LE 20 JUILLET 1993

Les pages du Syndicat des Pharmaciens-Gérants

sommaire :

- LE STATUT DES PHARMACIENS GERANTS PUBLICS
- POINT SUR LE C.I.P.
- LICENCIEMENT DU PHARMACIEN GERANT... QUAND LA JURISPRUDENCE AMENE L'ADMINISTRATION A COMPOSER
- TRAITEMENT DES PHARMACIENS GERANTS (TABLEAU COMPLET)
- ELECTIONS A L'ORDRE SECTION D : RESULTATS
- EXTRAIT DU JUGEMENT DU T.A. DE VERSAILLES (25 OCTOBRE 1985)
- AU JOUR LE JOUR

LE STATUT DES PHARMACIENS GERANTS PUBLICS

Au moment d'écrire ces lignes je m'interroge sur le titre à donner à ces informations d'actualité auxquelles vous avez droit en priorité.

En effet je relève les titres donnés à ces informations depuis le début 1993 et je note :

- le 18 février : le Statut Public Praticien Pharmacien à temps partiel : enfin !
- le 19 avril : Pharmaciens Gérants Publics... suite.
- le 15 juillet : j'aurais envie d'écrire : ... "suite et bientôt fin". Est-ce faire preuve d'optimisme débordant ? Je ne le crois pas.

En effet, le changement de ministère est l'unique cause de ce retard. Le nouveau Cabinet s'est mis en place et après trois reports successifs de rendez-vous une réunion de travail s'est tenue au cabinet Douste-Blazy le 11 juin. Etaient présents les syndicats concernés, la Direction des Hôpitaux et Messieurs Jaillon et Paire, conseillers techniques au Cabinet.

Devant l'unicité des points de vue des syndicats de pharmaciens hospitaliers, les membres du Cabinet se sont interrogés sur l'opportunité d'ouvrir une brèche dans le statut unique de praticien hospitalier à temps partiel. Nous avons rappelé le vœu émis par le Conseil Supérieur des Hôpitaux d'une seule grille de rémunération pour les pharmaciens et les médecins praticiens à temps partiel.

Depuis cette réunion, nous travaillons en permanence pour que notre dossier ne soit pas oublié et pour que le Ministère se détermine. Il devra choisir soit l'envoi des textes au Conseil d'Etat soit leur révision avec le Ministère du budget. Notre préférence va à cette deuxième solution.

Nous savons que certains pharmaciens maintiennent la pression en écrivant à leurs élus locaux. Bravo et merci de nous aider. La reconnaissance des pharmaciens à temps partiel représente une avancée pour l'ensemble de la profession.

B. VAN BOCKSTAEL.